

# Délibération du Conseil municipal

## Du 31/03/2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250331-13\_2025-DE



<b>Date de convocation :</b> 19/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
<b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 16</b> <b>Votants : 18</b>	<p><u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - Mme Christelle REMERE - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Jeanine TURLURE.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Laurent COURTIAT à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET - M. Nicolas LAVALLEE – M. Jacques TOUPRY – Mme Brigitte DA SILVA - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.</p> <p>M. Georges BACCON a été élu secrétaire de séance.</p>
<b>N° de délibération :</b>	13-2025
<b>Objet :</b>	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A L'ECOLE MATERNELLE BELLEVUE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE 2025</b>

Considérant le départ en classe découverte des élèves de l'école maternelle Bellevue,

Vu le fonctionnement présenté,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 8 000 € versée à la coopérative scolaire de l'école maternelle Bellevue pour classe de découverte 2025.

Cette subvention fait l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 – compte 65748 du Budget 2025.

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 31 mars 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,

Maxence GILLE

Le secrétaire de  
séance,

M. Georges BACCON

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 077-217702570-20250331-13\_2025-DE